

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

La Congrégation des Chanoines réguliers de
Saint-Maurice d'Agaune

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1973, tome 69, p. 86-95

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

La Congrégation des Chanoines réguliers de Saint-Maurice d'Againe

Origines

L'Abbaye de Saint-Maurice d'Againe (voir l'article consacré à celle-ci dans le numéro précédent), fondée en 515 par le roi burgonde saint Sigismond auprès d'une basilique préexistante, fut d'abord un monastère de moines. A l'époque carolingienne, au IX^e siècle, les moines furent remplacés par des clercs ou chanoines qui vivaient probablement selon la Règle fixée en 817 par le Concile d'Aix-la-Chapelle ; cette Règle était inspirée des règlements édictés par saint Chrodegang, évêque de Metz de 742 à 766, pour le Chapitre de sa cathédrale.

La mainmise des princes laïcs sur l'Abbaye de Saint-Maurice, à partir de 856, restreignit la vie de la communauté, qui continua cependant de subsister sous la direction de prévôts ou de prieurs. A l'instigation de saint Hugues, évêque de Grenoble, le comte de Savoie Amédée III renonce à la domination de sa famille sur l'Abbaye, par acte du 30 mars 1128, ce qui permet la réforme canoniale de celle-ci formellement approuvée par le Pape Honorius II. Dès lors, l'Abbaye forme une communauté de chanoines réguliers suivant la Règle de saint Augustin que les nouvelles recrues s'engagent à observer. Néanmoins, pendant une vingtaine d'années, subsistent côte à côte chanoines séculiers et chanoines réguliers ; quand ces derniers furent suffisamment nombreux, le titre d'Abbé fut rétabli, en 1147. L'Abbaye connaît dès lors une période de vitalité religieuse qui se prolonge durant un siècle et demi.

Rayonnement et première Congrégation

Pendant cette période, l'Abbaye de Saint-Maurice contribue à l'établissement ou à la stabilisation d'autres monastères de chanoines réguliers, surtout l'Abbaye de Sainte-Marie d'Abondance en Chablais et celle de Sainte-Marie de Sixt en Faucigny ; ce double vocable marial témoigne de la dévotion que les Chanoines Réguliers portaient à la Vierge Marie. L'Abbaye d'Abondance constituée autour de 1100 avec l'agrément de l'Abbaye de Saint-Maurice et sur son territoire, avait obtenu de celle-ci, par acte du 2 mai 1108, son autonomie avec la propriété de son église et la possession de toute la vallée. La nouvelle communauté fut d'abord dirigée par des prieurs, puis, dès 1144, par des Abbés. Le premier de ceux-ci, Rodolphe de Voserier, crée des filiales à Sixt et à Entremont, qui sont aussi, au début, des prieurés, mais ceux-ci sont très vite érigés en abbayes. Le premier Abbé de Sixt fut le Bienheureux Ponce († 1178), qui, selon des traditions attestées à Sixt et à Saint-Maurice au XVII^e siècle, aurait été d'abord chanoine régulier à Saint-Maurice avant d'aller à Abondance, puis à Sixt.

Rodolphe de Voserier passa en 1153 de l'Abbaye d'Abondance à celle de Saint-Maurice, qu'il gouverna jusqu'à sa mort en 1169. Par convention du 27 janvier 1156, l'Abbaye de Saint-Maurice conclut avec le groupe des monastères d'Abondance, Sixt et Entremont, tous situés dans le comté de Savoie et le diocèse de Genève, des liens étroits qui constituent une alliance ou congrégation. Les rapports de fraternité entre Saint-Maurice et Sixt en particulier, furent encore précisés par des actes de 1161.

En 1279, l'Abbaye d'Entremont, où des abus s'étaient glissés, fut détachée de la Congrégation d'Abondance et Saint-Maurice, pour être soumise à l'Ordre canonial de Saint-Ruf de Valence sur le Rhône. Le fléau de la commende pesa dès 1433 sur l'Abbaye d'Abondance ; plus tard, en 1615, saint François de Sales y remplaça les chanoines réguliers par les cisterciens réformés de Feuillant (Haute-Garonne). Quant à l'Abbaye de Sixt, elle fut, selon le jugement de l'historien savoyard Jean-François Gonthier, de tous les monastères canoniaux de Savoie, celui qui « conserva le mieux l'esprit de sa règle, et c'est pour cela sans doute que, seul, il eut l'honneur de subsister jusqu'à la Révolution française ». En 1640, les Abbayes de Saint-Maurice et de Sixt renouvelleront leurs liens de confraternité.

Il faut aussi souligner les liens particuliers qu'entretinrent le long des siècles l'Abbaye de Saint-Maurice et la Prévôté du Grand-Saint-Bernard. L'Hospice fondé vers le milieu du XI^e siècle sur le col même du Mont-Joux par saint Bernard, eut pour origine l'hospice-monastère de Saint-Pierre, au pied du passage alpestre, et dont le nom subsiste dans la localité de Bourg-Saint-Pierre. Il est vraisemblable que l'Abbaye d'Agaune

ne fut pas étrangère à la fondation de cet hospice de Saint-Pierre, et que l'Abbé Vultgaire qui gouverna celui-ci vers la fin du VIII^e siècle s'identifie avec le grand Vultchaire ou Vulcaire qui détenait en même temps l'Abbaye de Saint-Maurice et l'Evêché de Sion. En de nombreux endroits, l'Abbaye de Saint-Maurice et la Prévôté du Saint-Bernard, héritière du monastère de Saint-Pierre, ont eu des biens juxtaposés ou remplirent des fonctions complémentaires — spirituelles ou temporelles —, qui procédaient probablement d'un partage, signe d'une communauté originelle. Gonthier, Abbé de Saint-Maurice, intervient en 1199 auprès de l'évêque de Sion en faveur de la Prévôté du Saint-Bernard à laquelle le prélat contestait ses paroisses. En 1212, Innocent III charge l'archevêque de Tarentaise, l'évêque de Genève et l'Abbé d'Agaune de procéder à des réformes dans la communauté bernardine. L'évêque de Sion et le Prévôt conviennent, en 1334, de s'en remettre, en cas de divergences, à l'arbitrage de l'Abbé d'Agaune et du doyen du Chapitre cathédral de Valère (Sion). Une bulle du Pape de Pise Jean XXIII, de 1414, recommande le monastère de Mont-Joux à la protection des Abbés de Saint-Antoine en Viennois, de Saint-Ruf près de Valence (France) et de Saint-Maurice d'Agaune.

L'Abbaye de Saint-Maurice fonda, d'autre part, des prieurés ruraux, soit pour l'administration de ses domaines temporels, soit pour l'assistance spirituelle des populations. On peut citer ainsi le prieuré Saint-Maurice d'Aigle (Vaud) — que l'Abbaye bénédictine d'Ainay (Lyon) disputa longtemps au monastère d'Agaune — et le prieuré Sainte-Madeleine de Vétroz (Valais), auxquels il faut ajouter le prieuré Saint-Maurice d'Illiez, qui appartint jusqu'en 1607 à l'Abbaye d'Abondance. En France, l'Abbaye mauricienne posséda aussi le prieuré de Saint-Jean à Semur-en-Auxois (Côte d'Or) ; situé jadis dans le diocèse d'Autun, aujourd'hui dans celui de Dijon, l'ancien prieuré canonial de Semur demeura dans la dépendance de Saint-Maurice jusqu'au XVII^e siècle ; il fut ensuite rattaché à la Congrégation des Chanoines Réguliers de France, dont le centre était l'Abbaye Sainte-Geneviève de Paris. Louis IX, roi de France, eut des relations étroites avec l'Abbaye de Saint-Maurice, à laquelle il fit don, en 1262, en échange de reliques des Martyrs Thébains, d'une Epine de la Couronne du Christ. Le saint roi fonda l'année suivante, en 1263, à Senlis (Oise), un prieuré dédié à saint Maurice, qu'il plaça sous l'autorité de l'Abbaye d'Agaune. Comme Semur, Senlis finira plus tard chez les Génovéfains. En 1410 encore, sur les conseils du Prévôt du Saint-Bernard Hugues d'Arces, le comte de Savoie Amédée VIII, futur duc, fonda à Ripaille, près de Thonon, un prieuré sous l'invocation de Notre-Dame et de saint Maurice : les chanoines de Ripaille observeraient les statuts de l'Abbaye d'Agaune, dont l'Abbé contrôlerait l'observance, en approuvant les prieurs nommés alternativement par le Chapitre prioral ou par le prince. Appelé par le faux Concile de Bâle à la dignité pontificale sous le nom de Félix V, le fondateur de Ripaille adresse en 1445 une

bulle aux chanoines du Saint-Bernard et de Saint-Maurice, aux moines d'Hautecombe et aux chanoines de Ripaille pour leur donner le droit de s'opposer à toute nomination de prélats commendataires, mais rien n'arrête le système de la commende qui pèse déjà sur la Prévôté du Saint-Bernard depuis 1437, comme sur l'Abbaye d'Abondance depuis 1433. Quant à Ripaille, l'occupation du Chablais par Berne, en 1536, mit fin à l'existence de ce prieuré.

Collégiale

Lors de la fondation de Ripaille, l'Abbaye de Saint-Maurice avait déjà beaucoup évolué depuis la réforme canoniale de 1128. Des ordonnances capitulaires, sous le règne de l'Abbé Jacques d'Ayent (1292-1313), avaient orienté le vieux monastère vers le statut de Collégiale. La charge de prieur disparut vers le milieu du XIV^e siècle. Les ressources du monastère furent peu à peu réparties en fonds distincts, qui constituèrent, outre la mense de l'Abbé, des prébendes particulières attachées aux fonctions du sacriste, du chantre, du marguillier et de l'aumônier, et la vie commune disparut. Si les noms de Monastère et d'Abbaye continuèrent d'être employés, le terme de Collégiale apparaît aussi. Les conditions politiques s'ajoutant à l'effritement de l'ancienne congrégation, l'Abbaye risquait de se trouver isolée et réduite à sa seule existence, sans avenir assuré.

Un éboulement de la montagne, en 1611, écrasa l'abbatiale qui dut être entièrement reconstruite. L'œuvre avança lentement et pour assurer les moyens indispensables, les chanoines reprirent la vie commune, d'abord à titre provisoire, mais, sous l'influence des Nonces, ce rétablissement deviendra définitif.

Renouveau canonial

Le Nonce Alessandro Scappi, qui consacra la nouvelle église en 1627, s'employait à travers toute la Suisse à ranimer la vitalité religieuse, et ses successeurs poursuivirent la tâche.

Justement soucieuse d'éviter l'isolement et d'affermir sa vie spirituelle, l'Abbaye s'efforçait de maintenir d'anciens liens ou d'en créer de nouveaux avec d'autres Eglises que l'histoire, une relative proximité ou une similitude de vie désignait pour ces rapprochements. Un Rituel de 1615,

traitant du respect dû au maître-autel de l'église abbatiale, prescrit que seuls peuvent y célébrer les cardinaux, les évêques, les abbés de monastères amis et tous ceux qui appartiennent à l'Ordre de Saint-Augustin, particulièrement les chanoines de Vienne (France), d'Aoste, de Soleure, d'Abondance et de Sion. Une prescription liturgique relevée en 1650 nous apprend que l'Abbaye célébrait chaque année, le 11 février, une commémoration des « frères » : les chanoines de Belley (Ain), Châlons-sur-Marne, Saint-Laurent d'Oulx (Piémont), Tarentaise, Semur, Senlis, Abondance, auxquels s'ajoutaient les bénédictins de Saint-Bénigne de Fructuaire près de Turin. Ces textes reflètent une tradition qui s'était développée le long des siècles.

En 1597, l'Abbé Ulrich III d'Einsiedeln, renouvelant d'anciens liens, adresse à l'Abbaye de Saint-Maurice un message de « communion et participation aux mérites ». L'Abbé d'Agaune Joseph I Tobie Franc envoie en 1678 un diplôme de confraternité à Einsiedeln, dont l'Abbé Augustin de Reding répond par un acte semblable l'année suivante.

Le retour à la régularité fut surtout l'œuvre de l'Abbé Pierre IV Maurice Odet (1640-1657). Il supprima les prébendes, restaura la charge priorale, rétablit une pleine vie communautaire ; il fut aidé dans cette tâche par les Nonces, qui lui accordèrent leur confiance et le chargèrent de diverses missions. Il chercha aussi à renouer des liens avec d'autres familles canoniales, notamment l'Abbaye de Sixt avec laquelle la vieille confraternité fut raffermit en 1640, et avec la Congrégation lorraine des Chanoines Réguliers de Notre-Sauveur, fondée par saint Pierre Fourier († 1640), dont plusieurs membres vinrent renforcer la communauté abbatiale. Toutefois, la réforme se heurtait à des oppositions, qui assombrirent la dernière année du gouvernement de l'Abbé Odet et tout le règne de son successeur l'Abbé Jean VI Jodoc de Quartéry (1657-1669). L'Abbé Joseph I Tobie Franc (1669-1686) crut pouvoir assurer définitivement le renouveau canonial de l'Abbaye en concluant en 1672 une union avec la Congrégation de Notre-Sauveur : cette union devait être complète au point que l'Abbaye deviendrait la maison générale de toute la Congrégation et que le Supérieur général de celle-ci serait *ipso facto* Abbé de Saint-Maurice. Mais les esprits n'étaient pas préparés à une union si étroite qu'elle était plus une fusion qu'une association. La pression des pouvoirs publics qui n'étaient pas disposés à cette internationalisation de l'Abbaye de Saint-Maurice et le mécontentement de la Nonciature de Lucerne qui n'avait pas été appelée à participer aux négociations qui avaient conduit à l'acte d'union, mirent fin à celle-ci en 1676. C'est après cet échec que l'Abbé Franc renouvela, en 1678, l'ancienne confraternité avec Einsiedeln.

Profitant de son séjour à Rome où il reçut la Bénédiction abbatiale, l'Abbé François I De Fago conclut avec Dom Callisto Magnoni, Abbé général des Chanoines Réguliers de Latran, un pacte de fraternité, signé

à Santa Maria della Pace le 17 septembre 1716. Tout en conservant son indépendance, l'Abbaye d'Agaune participait désormais aux privilèges et mérites de la Congrégation de Latran, pour laquelle elle s'engageait à célébrer chaque année une Messe solennelle. Par lettre datée de Saint-Frigidien de Lucques, en Toscane, le 11 mai 1735, l'Abbé général de Latran Dom Angelo Maria Bargotti confirmera le pacte de 1716, qui resserrait les liens entre l'Abbaye d'Agaune et l'Ordre canonial.

Sur mandat du Nonce Domenico Passionei, le pieux et célèbre Louis Boniface, coadjuteur du prévôt du Grand-Saint-Bernard et futur prévôt lui-même, fit en 1721 une visite approfondie de l'Abbaye d'Agaune, dont, l'année suivante, Passionei établit la vie religieuse sur de solides Constitutions, qui demeureront en vigueur jusqu'à la Révolution helvétique de 1798. A plusieurs reprises, notamment en 1732, 1737 et 1747, il fut question d'une union entre la Prévôté du Saint-Bernard et l'Abbaye de Saint-Maurice ; les deux Communautés s'y montraient favorables, la Nonciature de Lucerne approuvait ces orientations, mais, chaque fois, la Cour de Turin, qui conservait une sorte de patronat sur la Prévôté, fit obstacle.

Epoque contemporaine

La Révolution qui, à partir de 1798, bouleversa l'organisation du Valais et de la Suisse, atteignit aussi les institutions ecclésiastiques, supprimant les unes, ébranlant les autres. Dès 1801 revient le vieux projet d'union de l'Abbaye de Saint-Maurice et de la Prévôté du Grand-Saint-Bernard dont Napoléon appréciait le rôle au passage des Alpes. Aussi, durant la période où le Valais fut incorporé à l'Empire français sous le nom de Département du Simplon (1810-1814), la volonté impériale décréta cette union. L'Abbé Etienne I Germain Pierraz fut considéré comme démissionnaire et le Prévôt Pierre Joseph Rausis prit possession de l'Abbaye, en accord avec l'Abbé qui lui délégua ses pouvoirs. C'est ainsi qu'en 1812 Rausis s'intitule : « Prévôt de la Congrégation des Chanoines Réguliers hospitaliers du Grand-Saint-Bernard, d'Agaune et du Simplon ». En cette même année, le gouvernement impérial, par son ministre des cultes, imposait à la Congrégation ses constitutions. Néanmoins, cet arrangement sauva l'existence de l'Abbaye. A la chute de Napoléon, les deux Communautés reprirent leur indépendance.

Les chanoines de Saint-Maurice s'empressèrent, sous la direction de l'Abbé Pierraz, de reviser leurs Constitutions pour tenir compte de l'évolution historique et, le 3 août 1814, ils les soumirent à l'approbation du Saint-Siège. L'Abbaye comptait alors 16 religieux, qui apposèrent leur signature. Pie VII ratifia le 14 avril 1820 ces Constitutions, auxquelles

la signature des membres de l'Abbaye conférait une adhésion unanime qui ne s'est pas retrouvée plus tard.

Le milieu du XIX^e siècle fut à nouveau marqué en Suisse et en Valais par des conflits politiques et militaires, qui n'épargnèrent pas l'Eglise. Des projets d'union entre les Maisons du Saint-Bernard et de Saint-Maurice réapparaissent plusieurs fois, notamment en 1840, 1848, 1857, sans parvenir à réalisation. Mais si les deux Communautés sont demeurées indépendantes, elles se considèrent néanmoins comme « deux Maisons-sœurs » et gardent entre elles des relations fraternelles, se rendant de mutuels services.

A Saint-Maurice, Mgr Etienne II Bagnoud, atteint par l'échec d'une entreprise missionnaire en Algérie, généreuse mais insuffisamment préparée, et par les critiques suscitées par ses relations extérieures, présenta sa démission en 1858 ; la Nonciature, qui n'était plus gérée que par des chargés d'affaires, fit surseoir à l'élection de son successeur, mesure à laquelle ne furent pas étrangères certaines influences extérieures à l'Abbaye. Un nouveau chargé d'affaires, Mgr Gianbattista Agnozzi, nommé en 1868, s'appliqua à résoudre les difficultés : de nouvelles Constitutions furent approuvées par Pie IX dans une audience du 18 septembre 1870 et Mgr Bagnoud fut réélu par le Chapitre à l'unanimité. Il semble cependant que ces Constitutions furent élaborées hâtivement, sous la pression des graves événements extérieurs : guerre franco-allemande, suspension du Concile Vatican I, conflit entre l'Italie et le Saint-Siège (prise de Rome le 20 septembre 1870) et ne recueillirent pas l'adhésion de tous, si bien que pour les imprimer en 1888, il fallut en redemander copie à Rome, le texte n'ayant pas été conservé à Saint-Maurice.

Durant les dernières décennies du XIX^e siècle et les premières du XX^e, l'Abbaye d'Agaune connut un développement considérable, particulièrement sous le gouvernement des Abbés-évêques Joseph IV Paccolat (1888-1909) et Joseph VI Mariétan (1914-1931) : le premier donna à la Communauté des années de paix et de régularité, le second lui imprima un nouvel essor par la prise en charge de nouveaux instituts d'instruction, la participation à l'œuvre des Missions et un renouveau liturgique. Dom Adrien Gréa (1828-1917), le restaurateur des Chanoines Réguliers en France et le fondateur de la Congrégation canoniale de l'Immaculée-Conception, honorait de son estime et de son amitié l'Abbaye de Saint-Maurice et songea même à s'y retirer.

La promulgation en 1917 du Code de Droit Canon entraînait pour les Ordres religieux la révision de leurs Constitutions. Cette révision se fit, pour Saint-Maurice, en 1932, mais les circonstances ne permirent pas de les présenter à une discussion authentique de la communauté.

Les Constitutions de 1820 et de 1870 faisaient mention de la Congrégation de Latran, en raison du pacte de confraternité conclu en 1716 et confirmé en 1735. Cette mention fut supprimée dans les Constitutions de 1932. On remarquera aussi que dans tous les documents émanant d'elle, l'Abbaye de Saint-Maurice se présente comme *Abbatia Sancti Mauritii Agaunensis*, sans recourir à l'expression *Congregatio*. Toutefois, dès la fin du XIX^e siècle, apparaît dans le style de la Curie la formule *Congregatio Helvetica a S. Mauritio Agaunen.*, pour désigner l'ensemble des Chanoines Réguliers de Saint-Maurice, qu'ils soient à l'Abbaye même ou dans ses dépendances : paroisses, collèges, missions. Ainsi les deux formules *Abbatia* et *Congregatio* ont-elles leur sens propre, l'Abbaye étant surtout le monastère d'Agaune avec son territoire *nullius dioecesis* et son histoire une fois et demie millénaire, la *Congrégation* embrassant plutôt l'ensemble des membres — personnes et institutions — dans leur complexité présente.

Comme dans toutes les familles religieuses, à la suite du Concile Vatican II et dans la perspective d'un nouveau Code de Droit Canon, de nouvelles Constitutions sont actuellement à l'étude : elles devront déterminer, mieux que par le passé, les divers pouvoirs et devoirs de l'Abbé et des officiers, les relations entre l'Abbaye elle-même et ses dépendances — paroisses, collèges, missions —, le rôle du Conseil de l'Abbé, du Chapitre de l'Abbaye proprement dite et du Chapitre général de toute la Congrégation ; c'est dans l'équilibre de tous ces éléments que la vie religieuse d'aujourd'hui trouvera le cadre et le mode nécessaires à son épanouissement.

Lors de la création de la Confédération des Chanoines Réguliers de saint Augustin par Lettres apostoliques de Jean XXIII, le 4 mai 1959, l'Abbaye de Saint-Maurice fut l'une de ses composantes, sous le titre de Congrégation helvétique de Saint-Maurice ; avec les Congrégations de Latran, d'Autriche et du Grand-Saint-Bernard, elle est l'une des quatre Congrégations fondatrices de la nouvelle Fédération. En même temps, le Pape Jean XXIII désignait Mgr Louis Séverin Haller, Abbé de Saint-Maurice et Evêque de Bethléem, comme premier Abbé Primat de la Confédération canoniale pour une durée de six ans. En 1965, le Saint-Siège prolongea ce mandat jusqu'à l'approbation des Statuts de la Fédération, dont l'achèvement avait été renvoyé après la conclusion du Concile Vatican II (1962-1965). Ces Statuts ayant reçu l'approbation du Saint-Siège le 19 mars 1968, pour une période d'expérimentation de sept ans, Mgr Haller put transmettre la charge primatiale à un successeur. Celui-ci fut élu, conformément aux nouveaux Statuts, par le Conseil Primatial réuni à Saint-Maurice le 9 décembre 1968, en la personne de Mgr Gebhard Ferdinand Koberger, Prévôt de Klosterneuburg et Abbé général de la Congrégation autrichienne, qui devint ainsi le deuxième Abbé Primat de la Confédération canoniale.

Celle-ci compte aujourd'hui six Congrégations. Outre les quatre premières, en effet, la Congrégation de Windesheim et la Congrégation de l'Immaculée-Conception lui ont été agrégées en 1961. La Congrégation de Windesheim, fondée à la fin du XIV^e siècle, connu dans les Pays-Bas et en Allemagne un très grand développement, mais les agitations politiques du XVIII^e siècle lui portèrent un coup fatal et elle disparut au XIX^e. Restaurée par la Confédération canoniale, la nouvelle Congrégation a ajouté en 1972 au nom de Windesheim celui de Saint-Victor en mémoire de l'illustre Congrégation française née au début de XII^e siècle autour de l'Abbaye parisienne de Saint-Victor et qui eut elle aussi un rayonnement très étendu ; mais elle fut supprimée à la fin du XVIII^e siècle par la Révolution. L'Abbé Primat a confié la mission de s'inspirer de son esprit à un groupe de Chanoines Réguliers venus de l'Abbaye de Saint-Maurice et établis dans l'ancien prieuré de Saint-Pierre à Champagne-sur-Rhône (Ardèche). Réunissant ainsi les souvenirs des deux anciennes Congrégations, la jeune Congrégation de Windesheim et Saint-Victor se propose de faire revivre leur double tradition qui occupa une grande place dans l'histoire de l'Ordre canonial. Quant aux Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception, ils doivent leur origine à Dom Adrien Gréa et tendent à réaliser ses enseignements et ses espoirs en les conformant aux conditions actuelles, car l'originalité de l'Ordre canonial et ses formes de vie paraissent parfaitement adaptées au ministère sacerdotal dans le monde d'aujourd'hui.

C'est pour assurer la mémoire de saint Maurice et de ses Compagnons que le monastère d'Agaune fut fondé, et c'est pour mieux remplir cette mission que ledit monastère s'est placé dans la lignée spirituelle de saint Augustin en adoptant ses directives et en suivant son exemple. Ainsi la vocation de l'Abbaye de Saint-Maurice est d'unir cette double tradition, l'une venant des Martyrs qui ont fécondé sa terre, l'autre venant du Docteur d'Hippone qui lui fournit la forme de sa vie.

Léon Dupont Lachenal

Bibliographie

- Aubert, Edouard : *Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, Paris, 1872.
- van Berchem, Victor : *Un conflit d'avouerie au XIIe siècle, Commugny et l'Abbaye de Saint-Maurice* (réforme de l'Abbaye de 1128), dans *Revue d'histoire suisse*, 1922.
- Bonnard, Pierre-Fourier : *Histoire de l'Abbaye royale et de l'Ordre des Chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris*, 2 vol., Paris, 1904-1908 ; — *Lettres choisies de saint Pierre Fourier*, Paris, 1918.

- Bruchet, Max : *Le Château de Ripaille*, Paris, 1907.
- de Courten, Sigismond, et Dupont Lachenal, Léon : *Saint-Maurice et Einsiedeln*, dans *Echos de Saint-Maurice*, 1933 et 1934.
- Duc, Etienne-Pierre : *La Maison du Grand-Saint-Bernard et ses Très Révérends Prévôts*, Aoste, 1898.
- Dupont Lachenal, Léon : *Les Abbés de Saint-Maurice d'Agaume*, dans *Echos de Saint-Maurice*, 1932 et 1944 ; — *Dom Adrien Gréa et l'Abbaye de Saint-Maurice*, *ibid.*, 1936 ; — *Les Prieurs de l'Abbaye de Saint-Maurice*, *ibid.*, 1940 et 1944 ; — *A Saint-Maurice au XIIIe siècle : l'abbé Nantelme (1223-1258)*, *ibid.*, 1956 ; — *Confraternités canoniales*, *ibid.*, 1959 ; — *Martigny, de la capitale romaine à la cité moderne*, dans *Trésors de mon Pays*, 107, Neuchâtel, 1963 ; — *Quelques notes sur d'anciens établissements bénédictins en Valais*, dans *Genava*, nouvelle série, XI, Genève, 1963 ; — *Jean-Jodoc de Quartéry (1608-1669), chanoine de Sion et abbé de Saint-Maurice*, dans *Vallésia*, XXVI, Sion, 1971.
- Fank, Pius, en collaboration : *Canonicorum Regularium Sodalitates*, Vorau (Autriche), 1954.
- Féret, P. : *L'Abbaye de Sainte-Geneviève et la Congrégation de France*, 2 vol., Paris, 1883.
- Giroud, Charles : *L'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin et ses diverses formes de régime interne*, Martigny, 1961.
- Gonthier, Jean-François : *Liste des Abbés des monastères de Chanoines Réguliers de Saint-Augustin du Diocèse de Genève*, dans *Œuvres historiques*, III, Thonon, 1903.
- Lecoy de La Marche, Albert : *Notice sur Ripaille*, Chambéry, 1863.
- Mercier, Jean : *L'Abbaye et la vallée d'Abondance*, dans *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, VIII, Annecy, 1885.
- Monumenta Historiae Patriae, Cartarum II*, Turin, 1853, col. 367-368 (traité de 1156 entre Saint-Maurice et les Abbayes de Savoie).
- Müller, E. : *Quatre chartes inédites concernant le prieuré de Saint-Maurice de Senlis (1263-1265)*, dans *Mémoires de la Commission archéologique de Senlis*, 1891-1892.
- Müller, Léo : *Les édifices sacrés de l'Abbaye de Saint-Maurice selon un témoignage autorisé de 1721*, dans *Annales valaisannes*, XXXVII, 1962.
- Piccard, Louis-Etienne : *L'Abbaye d'Entremont*, dans *Mémoires et Documents publiés par l'Académie chablaisienne*, IX, Thonon, 1895 ; — *L'Abbaye d'Abondance et la vallée du même nom*, *ibid.*, XIX et XX, 1905 et 1906.
- Quaglia, Lucien : *La Maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, 2e éd., Martigny, 1972.
- Rannaud, Marie : *Histoire de Sixt, abbaye, paroisse, commune (1135-1914)*, Annecy, 1916.
- Rogie, J. : *Histoire du Bienheureux Pierre Fourier*, 3 vol., Verdun, 1887-1888.
- Revaz, Georges : *Les Chanoines Réguliers de Saint-Augustin réunis en Confédération*, dans *Echos de Saint-Maurice*, 1959.
- Saint-Jean, Robert : *Champagne-sur-Rhône*, La Pierre-qui-vire, 1970.
- Theurillat, Jean-Marie : *L'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaume des origines à la réforme canoniale (515-830 environ)*, dans *Vallésia*, IX, Sion, 1954.
- Vernet, Félix : *Dom Gréa (1828-1917)*, Paris, 1938.